



Carte n°3



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Zonage de la "pêche traditionnelle" de la Réserve Naturelle marine

LEGENDE

- Balises (flottante, pieu, peinture)
- Courbe bathymétrique
- Barrière corallienne
- Réglementation générale (niveau 1)
Applicable sur toute la réserve
- Règles supplémentaires (niveau 2A)
Protection renforcée
- Règles supplémentaires (niveau 2B)
Protection renforcée adaptée pour les pêcheurs professionnels (AP n°1742 du 15/07/08)
- Protection intégrale (niveau 3)
aucune activité ni fréquentation
- Zones autorisées aux pêches traditionnelles exercées à titre de loisir (AP n°4038 du 15/07/08)
- Zone de pêche au capucin autorisée pour les pêcheurs professionnels (AP n°1742 du 15/07/08)

Réglementation relative au décret 2007-236 de création de la réserve naturelle marine de La Réunion.

Echelle carte 1 / 25 000 (1 cm = 250 m)
Sources Dren Réunion - Réalisation janvier 2008
Fond cartographique IGN Scan25 - Licence n°5230
Bathymétrie SHOM 2006 - Contrat E3106

